



Retour materiel neuf garanti

Par **lbossis**, le **05/01/2010** à **19:22**

Bonjour,

J'ai achete une cave a vin le 27 novembre chez Malin Plaisir, pour l'offrir a Noel. La cave a ete deballeée chez mon pere a Noel et il se trouve qu'elle ne fonctionne pas.

Malin Plaisir refuse de s'en occuper pretextant que l'achat date de plus de 10 jours. Il me disent de la retourner au fabriquant indique sur la garantie (bonjour les frais !).

Il n'y a pas de document de garantie dans l'emballage, pas d'adresse, seulement une notice d'utilisation.

Comment dois-je proceder ?

Puis-je les contraindre a gerer le retour ou a me faire rembourser ?

Merci pour vos contributions.

Laurent Bossis

Par **jeetendra**, le **05/01/2010** à **19:42**

[fluo]DGCCRF[/fluo]
BP 76315 - 10, Boulevard
Gaston Doumergue

44263 NANTES Cedex 2
Tél. 02 40 08 80 40

Bonsoir, prenez contact avec la Dgccrf à Nantes, ils vous aideront, ils tiennent des permanences juridiques en Droit de la consommation, bonne année 2010 à vous.